



Contrat d'engagement (ŒUFS) 2020/2021

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :



et **la Productrice Justine HUET**, Grande Valette - 53200 COUDRAY

est convenu ce qui suit, pour la période du 15 mai 2020 au 23 avril 2021 inclus : sur la saison 45 livraisons seront assurées. Le contrat annuel nécessite un engagement pour 40 livraisons minimum (pour les cas particuliers, une demande peut être faite auprès des membres de l'association pour discuter d'un aménagement du contrat). Les semaines déduites doivent être barrées sur le planning fourni. Si cela n'est pas possible de prévoir ces dates à l'avance, il faudra indiquer l'annulation de la livraison **au plus tard le vendredi de la semaine précédente**.

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** :

..... boîte(s) de 6 œufs bio, au prix de **1,80 €** la boîte de 6 œufs ; soit un total de € par semaine.

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;

- encaisser les chèques de paiement selon la fréquence correspondant à leur nombre indiqué (voir en bas du planning des distributions, au verso) ;

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre ses boîtes d'œufs au lycée agricole d'Azé (route de Sablé) dans le hall de l'amphithéâtre **entre 17 h 30 et 19 h** ;

- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de GAEC VALETTE dont le montant total est indiqué ci-après, ainsi que la répartition du nombre de chèques ;

- assurer avec la productrice et par un tour de rôle avec les autres adhérents, la distribution des boîtes d'œufs (correspond à environ 2 distributions pour la période totale annuelle) ;

- trouver un remplaçant en cas de départ anticipé ;

- accepter les aléas de la production ;

- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Maëlle (06 70 93 93 51), membre du bureau référent auprès de l'agricultrice.

PLANNING DES DISTRIBUTIONS :

Engagement annuel pour **40 livraisons minimum**. Rayer sur le tableau les semaines à retirer.

Ces livraisons ne seront alors pas payées.

Le planning du semestre 2 peut être rempli à la fin de la période du semestre 1, il sera souhaitable de réutiliser les documents distribués pour le semestre 1.

Attention, concernant **les vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier** (qui sont des jours fériés) les dates de livraison changent pour **les mercredis 23 et 30 décembre**.

Semestre 1 (20 livraisons)

vendredi 15 mai 2020	(pas de légumes)
vendredi 22 mai 2020	(pas de légumes)
vendredi 29 mai 2020	
vendredi 5 juin 2020	
vendredi 12 juin 2020	
vendredi 19 juin 2020	
vendredi 26 juin 2020	
vendredi 3 juillet 2020	
vendredi 10 juillet 2020	
vendredi 17 juillet 2020	
vendredi 24 juillet 2020	
vendredi 31 juillet 2020	(vide sanitaire)
vendredi 7 août 2020	(vide sanitaire)
vendredi 14 août 2020	(vide sanitaire)
vendredi 21 août 2020	(vide sanitaire)
vendredi 28 août 2020	(vide sanitaire)
vendredi 4 septembre 2020	
vendredi 11 septembre 2020	
vendredi 18 septembre 2020	
vendredi 25 septembre 2020	
vendredi 2 octobre 2020	
vendredi 9 octobre 2020	
vendredi 16 octobre 2020	
vendredi 23 octobre 2020	
vendredi 30 octobre 2020	

nombre total de livraisons pour le semestre 1 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 1 de : €
---	---------

payable en 1 chèque (retiré début juin)

Semestre 2 (25 livraisons)

vendredi 6 novembre 2020	
vendredi 13 novembre 2020	
vendredi 20 novembre 2020	
vendredi 27 novembre 2020	
vendredi 4 décembre 2020	
vendredi 11 décembre 2020	
vendredi 18 décembre 2020	
mercredi 23 décembre 2020	
mercredi 30 décembre 2020	
vendredi 8 janvier 2021	
vendredi 15 janvier 2021	
vendredi 22 janvier 2021	
vendredi 29 janvier 2021	
vendredi 5 février 2021	
vendredi 12 février 2021	
vendredi 19 février 2021	
vendredi 26 février 2021	
vendredi 5 mars 2021	
vendredi 12 mars 2021	
vendredi 19 mars 2021	
vendredi 26 mars 2021	
vendredi 2 avril 2021	
vendredi 9 avril 2021	
vendredi 16 avril 2021	
vendredi 23 avril 2021	

nombre total de livraisons pour le semestre 2 :

nombre de boîtes de 6 œufs par semaine :

soit un montant total pour le semestre 2 de : €
---	---------

payable en 1 chèque (retiré début décembre)

les chèques sont à faire à l'ordre de GAEC VALETTE

Pensez à rapporter vos boîtes d'œufs vides chaque semaine.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :